

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 13 janvier 2011

Le Conseil Municipal de la commune de Bagnols s'est réuni sous la présidence de Monsieur François GODDE, Maire, légalement convoqué le 27 décembre 2010.

ETAIENT PRESENTS

MM GODDE CAMACHO Mmes SONNERY GRILLOT
MM ROBIN DUMAS DURET GAUDET

ETAIENT EXCUSES

Mme CARRON MM. RAUSCH TRONCY

ABSENTS

Mme LEROUX MM. CARRON FADY

TRAVAUX DE LA COMMISSION VOIRIE

SAVA Une réunion de travail a eu lieu en mairie, afin que soit défini le plan zonage pour sa mise à l'enquête publique

SYNDICAT DES EAUX : les travaux sur le secteur de ST AYGUE sont en cours

COMMISSION DES BATIMENTS

Les travaux de carrelage sont finis à la Salle des Fêtes ainsi que les travaux de rénovation du mur sur le parking de l'Eglise

COMMISSION SOCIALE ET SCOLAIRE

Le C C A S se réunira le 26 janvier pour établir un bilan des manifestations de fin d'année

M. le Maire fait part d'une réunion à la Maison du Département du Rhône pour la création d'une banque alimentaire en partenariat avec le SECOURS CATHOLIQUE. La Communauté de Communes des Pays du Bois d'Oingt ne souhaite pas adhérer à ce projet, chaque commune ayant un Centre Communal d'Action Sociale qui gère les situations d'urgence.

COMMISSION COMMUNICATION Le bulletin municipal est en cours d'élaboration

QUESTIONS DIVERSES

Le contrat Pluriannuel sera présenté à la Maison du Département du RHONE le mardi 25 janvier en présence de M. Charles BRECHARD

Le Conseil Municipal a l'UNANIMITE fixe le prix du loyer d'occupation de la salle des fêtes par le CLUB des HUIT à savoir :

VACANCES : Toussaint Noel Février Pâques 22 € par jour d'occupation
ETE 2011 12 € par jour d'occupation

LE TOUR DE GARDE ELECTIONS CANTONALES est distribué à chaque Conseiller

REGLEMENT DU SERVICE DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Un exemplaire de ce règlement est remis à chaque conseiller.

M. le Maire prendra l'arrêté d'application de ce règlement sur le territoire de la commune.

FERMAGES COMMUNAUX

Une proposition de reprise a été présentée par M. Daniel CARRON pour des parcelles VIGNES situées au PLAN et aux BRUYERES. Après étude de cette proposition, le Conseil Municipal demande que la décision soit prise lors du prochain conseil.

Mme GUTTY Pascale a confirmé le maintien de son fermage VIGNES au lieu dit « des BRUYERES » Le conseil municipal ne souhaite pas effectuer de rebrochage MASSIF sur ces parcelles.

Le journal de la Maison de Sophonie est à disposition au secrétariat.